

## La réponse de Bujumbura au Conseil de Sécurité sur le dernier Rapport de l'ONU

@rib News, 09/03/2017 &ndash; Source ONU Discours de l'&rsquo;Ambassadeur Albert SHINGIRO, Représentant Permanent du Burundi auprès des Nations Unies lors du briefing du conseil de Sécurité sur la situation au Burundi, 9 mars 2017 (5 minutes) : Monsieur le Président, comme c'&rsquo;est la première fois que je prends la parole sous votre présidence tournante du mois, je souhaite vous exprimer au nom de ma délégation mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence de ce Conseil.

Nous saluons chaleureusement la présence de S.E M. Benjamin William Mkapa, Facilitateur du dialogue inter burundais qui s'&rsquo;exprimera par vidéoconférence depuis Kampala. Nous lui renouvelons notre confiance et soutien.

Permettez-moi aussi de remercier le Secrétaire général pour son premier rapport sur la situation au Burundi S/2017/165 même si ma délégation n'&rsquo;est pas d'&rsquo;accord avec certains faits et omissions dudit rapport.

**LES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES RELÈVENT EXCLUSIVEMENT DE LA SOUVERAINETÉ DES ETATS MEMBRES ET DE LEURS PEUPLES** Le rapport évoque entre autres ce qu'&rsquo;il a appelé l'&rsquo;intention de l'&rsquo;actuel président de briguer un soi-disant 4e mandat, oubliant par-là que les affaires constitutionnelles relèvent exclusivement de la souveraineté des Etats membres et de leurs peuples. Ma délégation voudrait rappeler que l'&rsquo;actuel président exerce son 2ème mandat conformément à l'&rsquo;arrêt de la Cour Constitutionnelle de la République du Burundi rendu le 04 mai 2015 et le jugement rendu par la Cour de la Communauté Est Africaine en date du 19 juillet 2015 confirmant tous la légalité de la candidature du Président Pierre NKURUNZIZA. Par ailleurs, ma délégation estime que l'&rsquo;évocation du 4ème mandat non annoncé du président est un traitement de deux poids deux mesures dont le Burundi est victime depuis 2015 car une telle préoccupation n'&rsquo;a jamais été évoquée par une autre autorité de l'&rsquo;ONU pour des cas 4ème, 5ème, 6ème voir même 7ème mandat ailleurs dans le monde.

**LE RAPPORT FAIT AUSSI USAGE IMPRUDENT DU MOT « MILICE » POUR QUALIFIER LA LIGUE DES JEUNES DU PARTI AU POUVOIR** Le rapport fait aussi usage imprudent du mot « milice » au para.20 pour qualifier la ligue des jeunes du parti au pouvoir. Le choix de ce mot est inapproprié car il sort du cadre du langage déjà agréé au Conseil de Sécurité. De la résolution 2248 à la résolution 2303 en passant par la résolution 2279, ce prestigieux conseil n'&rsquo;a jamais utilisé ce mot lourd de sens, préférant chaque fois d'&rsquo;utiliser un langage prudent et équilibré « des jeunes affiliés aux partis politiques » sans toutefois singulariser une jeunesse choisie sur mesure.

**DES DISPARITIONS FORCÉES AU BURUNDI ?** Le rapport parle en outre des cas des disparitions forcées au Burundi. Il convient de rappeler ici que ce phénomène est une menace globale et aucune nation n'&rsquo;est malheureusement épargnée. Le chiffre de plus 200 cas a été sans preuves et enquêtes sérieuses sur cette allégation en faisant fi des cas de jeunes qui ont fui le pays pour subir des entrainement para militaires dans un pays voisin et qui sont intentionnellement déclarés portés disparus. Parmi les quelques 150 jeunes remis récemment par la RDC au Gouvernement du Burundi, certains d'&rsquo;entre eux étaient sur la liste des disparus. Ceci pour dire que la prudence est de mise avant de confirmer une telle allégation.

**LA SITUATION POLITIQUE, SÉCURITAIRE ET DES DROITS DE L'&rsquo;HOMME AU BURUNDI.** Je ne souhaite pas entrer dans les détails du rapport car le temps qui m'&rsquo;est imparti est trop court. Vous avez reçu tous une note exhaustive de nos commentaires et observations sur ce rapport. Je saute à présent sur la situation politique, sécuritaire et des droits de l'&rsquo;homme au Burundi. Sur le plan politique, le dialogue inter burundais se poursuit normalement aussi bien à l'&rsquo;intérieur qu'&rsquo;à l'&rsquo;extérieur. Au niveau externe, nous saluons le travail remarquable du Facilitateur du dialogue inter burundais de S.E Benjamin William Mkapa qui vient d'&rsquo;organiser du 16 au 19 février la 4ème session de dialogue à Arusha, en République Unie de Tanzanie. Nous lui renouvelons notre confiance et notre soutien. Le Gouvernement du Burundi reste engagé de bonne foi dans ce processus de façon inclusive à l'&rsquo;exception des putschistes du 13 mai 2015 aujourd'&rsquo;hui en cavale et sous la protection de certains Etats membres de l'&rsquo;ONU. Sur le plan sécuritaire : Tout en reconnaissant quelques défis qui restent à relever, le constat sur le terrain est là et personne ne peut l'&rsquo;occulter. La situation sécuritaire est globalement bonne sur tout le territoire national. Droits de l'&rsquo;homme : s'&rsquo;agissant de la situation carcérale, plusieurs centaines de prisonniers ont été libérés depuis 2015. En 2017, 2500 ont bénéficié de la grâce présidentielle à la fin de l'&rsquo;année 2016. Parmi eux 2246 ont déjà regagné leurs familles.

**SUR LES LIBERTES PUBLIQUES** S'&rsquo;agissant de la liberté d'&rsquo;expression, 20 radios locales publiques et privées, 4 radios communautaires, 7 Radio-télévisions émettent sur le territoire du Burundi, 2 agences de presse locales, 24 journaux périodiques publics et privés, 17 sites internet, 12 associations et organes professionnels de la presse sont opérationnels. A ces radios privées s'&rsquo;ajoutent les radios internationales autorisées à émettre librement au Burundi à savoir la RFI, la VOA, Deutsche welle, etc&hellip; S'&rsquo;agissant des libertés de réunion, d'&rsquo;opinion, d'&rsquo;association et de religion, le Gouvernement a déjà agréé plus de 6500 associations sans but lucratifs dont plus de 100 associations ont été agréées depuis le mois de janvier 2016. 15 Associations Sans But Lucratif qui étaient sous investigations depuis le coup d'&rsquo;Etat manqué du 13 mai 2015 ont été autorisées de rouvrir. Un point sur la coopération avec les Nations Unies pour conclure : le grand souci du Burundi est de renforcer et pérenniser nos relations avec l'&rsquo;ONU. Afin d'&rsquo;assurer la présence de l'&rsquo;ONU en matière des droits de l'&rsquo;homme, le projet d'&rsquo;accord de coopération avec le Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'&rsquo;homme est en cours de discussions entre les deux parties. Le Bureau du Conseiller spécial du SG est aussi fonctionnel, nous attendons la désignation d'&rsquo;un autre fonctionnaire de l'&rsquo;ONU qui sera chargé du Burundi pour accélérer la signature du cadre de coopération avec ce Nous nous réjouissons également de l'&rsquo;excellente qualité de notre coopération avec la configuration-Burundi de la Commission de Consolidation de la paix sous le leadership de sa présidence assurée par mon collègue de Suisse l'&rsquo;Ambassadeur Jürg Lauber. Ambassadeur Albert SHINGIRO, Représentant Permanent du Burundi auprès des Nations Unies

```
(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});
```